L'ABEILLE

—DE LA—

NOUVELLE-ORLEANS

Journal Quotidien

—AVEC UNE—

EDITION HEBDOMADAIRE

—Paraissant le—

SAMEDI MATIN

—ET—

renfermant toutes les Matières [illegible] pendant la Semaine dans l'Edition Quotidienne [illegible]

On s'abonne à la Semaine avec les Facteurs et le Marchands de Journaux.

L'ABEILLE

Publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales:

Les Dépêches Télégraphiques [illegible] de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger;

[illegible] Maritime;

[illegible] des Navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans;

[illegible] des Navires dans le port de la Nouvelle-Orléans

Le Bulletin Financier;

Le Bulletin Commercial;

Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins fer [illegible] jours de départ des bateaux à vapeur.

Bureaux et Ateliers, [illegible] CHARTRES.

EDITION HEBDOMADAIRE,

[illegible] en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

Bureaux et Ateliers, 323 RUE DE CHARTRES, entre Conti et Bienville.

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Mme Tillie Johnson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 71,4?3—Division A—Attendu que Charles Sayer a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Tillie Johnson, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier.—G J. Untereiner, avocat. 22 juin—22 26—juil 1

Succession de M. et Mme Philip Busart.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. — No 79,527 — Division E. — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par la German-American Savings Bank & Trust Co., tutrice dative administrant de la mineure Ada Basart, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. J. D Dresner, avocat. 22 juin—22 26—juil 1

Succession de Mme Maria A. D. E. Bravo, veuve de Ramon Bravo.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 79,6?4—Division D—Attendu que Adolfo Dugué, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Maria A. D. E. Bravo, veuve de Ramon Bravo, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL. Greffier.—Ernest T. Florance, avocat. 22 juin—22 26—juil 1

Succession de Henry B. Orr

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 76,577—Division D - Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Bernard McCloskey, exécuteur testamentaire datif de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL Greffier.—McCloskey & Benedict, avocat. 13 juin— 3 17 22

Succession de Alice Schmitt.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 77 894 - Division D — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le premier compte provisoire et tableau de distribution présentés par la Hibernia Bank & Trust Company et Eliza Schmitt, administratrices de cette succession, ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL. Greffier.—A. J. Villeré, F. E. Rainold, avocats. 15 juin—15 19 24

Succession de Jacob Land.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans — No 79 018 — Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mark R. Neuhauser, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL Greffier. — Robert J Maloney, avocat. 20 juin—20 24 29

Succession de James Benton.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 79,539—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Edmund J. Fry, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL Greffier—Pierson Watson & Pierson, avocats. 19 juin—19 23 28

Succession de Mme Emma Reiter Theobold.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d Orléans—No 79,607—Division B—Attendu que William Theobold a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Emma Reiter Theobold, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier —Richardson & Soulé, avocats. 13 juin—13 17 22

Succession de William Dillon.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 74,934—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme William Dillon, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier.—McCloskey & Benedict, avocats. 13 juin—13 17 22

Si vous désirez les services d'un encanteur, pourquoi ne pas vous procurer le meilleur!

GEO. ST-PAUL,

—ENCANTEUR—

Loteries, Propriétés Foncières, Effets Mobiliers, le Contenu des Résidences, etc.

PHONE MAIN 2967—R.

137 RUE CARONDELET.

18 avril—1 an

THE INDIAN ANTI MOSQUITOES.

Solution préparée d'après la formule du Docteur de Villeneuve.

Vous préserve des piqûres des Moustiques.

En vente au No 129 rue Decatur

Petite bouteille........ 25c.

E. A. ANDRIEU,

SUCCESSEUR DE JULES ANDRIEU.

Propriétés Foncières, Stocks et Bons,

802 RUE PERDIDO

Membre de la New Orleans Stock Exchange

P. O. Boite 113. Nouvelle Orléans, Lne.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'un Elévateur de valeur à Alexandrie, Lne.

Dans l'affaire de "The Red River Line".

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans. — Division C. — No 73,191—En vertu d'un ordre de vente daté le 21 juin 1906 à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 5 juillet 1906, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un Elévateur ou plan table "inclined" porteur de fret (d'environ (75) soixante quinze pieds de long) et installations, etc., sur le rivage de la rivière à Alexandrie, Lne, le tout d'après les spécifications enregistrées dans ce bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.
H. B. McMURRAY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
W. S. Benedict et John D. Grace, avocats pour le Receveur.
22 juin—22 26 30—juil 5

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Terres de valeur dans la paroisse Catahoula A peu près 280 acres.

Dans l'affaire de "The Red River Line"

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—Division C—No 73,191 En vertu d'un ordre de vente daté le 21 juin 1906, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 26 juillet 1906, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Tout et particulièrement ces certains morceaux ou portions de terre, situés dans la Paroisse Catahoula, dans cet Etat, désignés et décrits comme le quart Sud Ouest de la section trente, la moitié Ouest du quart Sud Est et le quart Nord Est du quart Sud Est de la section numéro trente, dans le comté numéro sept Nord, range six Est, contenant plus ou moins.

Deux cent quatre-vingts acres.

Lesdites terres furent patentées par l'Etat de la Louisiane à Joshua Fenimore, sous la date du 13 janvier 1857 et les mêmes furent acquises par Sarah J. Fenimore, épouse d'âge légal de Joseph J. Dodd, de cette ville de la Nouvelle-Orléans comme son héritière, et les mêmes furent par elle, dûment autorisée par son dit époux et par ses enfants vendues à Charles W. Drown, par acte pardevant Andrew Hero, Jr., notaire, le 26 février 1904; ledit acte étant dûment enregistré dans le livre No 14, folio 220, dans le registres des transferts de la paroisse de Catahoula, le 25 mars 1904.

Conditions—Comptant sur les lieux.
H. B. McMURRAY.
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
W. S. Benedict et John D. Grace, avocats pour le receveur.
22 juin—22 29—juil 6 13 20 26

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété du Cinquième District.

William H. Ward vs Miles Irma et Ermance Puissan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 79 536—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le premier district de cette ville, JEUDI, le 26 juillet 1906 à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant situés et contigus au chemin Cut Off, dans le cinquième district de cette ville, sur la rive droite du fleuve Mississipi, d'après un plan annexé à un acte de vente passé pardevant Wm H. Seymour, notaire, le 10 mai A. D. 1886; lesdits lots sont chacun désignés par le No cinq, l'un mesurant quarante pieds de face au chemin Cut Off sur cent vingt pieds de profondeur, et l'autre quarante pieds de face à la rue Commune sur cent vingt pieds de profondeur.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
H. B. McMURRAY.
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
M. S. Mahoney, avocat pour le demandeur.
22 juin—22 29—juil 6 13 20 26.

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente d'une propriété de valeur améliorée du Sixième District,

Formant le coin des rues Dryades et Amelia

(Ilet borné par les rues Foucher et Sud Remparts.)

John Wagner et B. R. Forman vs Mount Calvary Colored Methodist Episcopal Church.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 76 323 — En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI 28 juin 1906, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir

Une portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans l'ilet 469, borné par les rues Amelia, Dryades, Foucher et St Denis (maintenant Sud Remparts), mesurant cinquante six pieds de face à la rue Dryades sur (103) cent trois pieds de profondeur et façade à la rue Amelia, formant le coin des rues Amelia et Dryades, entre lignes égales et parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
H. B. McMURRAY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans
W. S. Parkerson, avocat pour les demandeurs.
26 mai—26 —juin 1 8 15 22 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété-résidence de valeur et attrayante du Sixième District,

Portant le No municipal 1919 rue State, entre la prolongation des rues Liberté et Howard.

Succession de Mme Isabel J. D. Seymour, Veuve de Shelby Seymour.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans, Division C, No 79,213 —En vertu d'un ordre de vente daté le 22 mai 1906 à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 28 juin 1906, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir

Deux certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le sixième district de cette ville, dans l'ilet désigné par le No municipal 57, Bloomingdale, borné par la rue State, la ligne de Hurstville, la prolongation de la rue St George [maintenant Howard] et la prolongation de la rue Green [maintenant Liberté], aucune desquelles dites deux rues dernièrement nommées ne sont pas encore ouvertes; lesdits lots sont désignés par les Nos quarante neuf [49] et cinquante [50] et mesurant chacun trente pieds de face à la rue State, trente pieds de largeur dans le fond sur la ligne de Hurstville par les profondeurs suivantes à savoir: Le lot No 49 a cent soixante et onze pieds un pouce et six lignes sur la ligne de côté du lot No 48, et cent soixante dix pieds sept pouces et quatre lignes sur la ligne de côté du No 50, et le lot No 50 ayant cent soixante dix pieds sept pouces et quatre lignes sur la ligne du lot No 49, et cent soixante dix pieds un pouce et deux lignes sur la ligne du lot 51, le tout d'après le plan fait par H. W. W. Reynolds, I. C., daté le 21 décembre 1893 et annexé pour référence à un acte d'achat de ladite propriété par la Eureka Homestead Society passé pardevant M. T. Ducros, ancien notaire, le 13 décembre 1895.

Conditions—Comptant sur les lieux.
H. B. McMURRAY
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
D. B. H. Chaffe, avocat pour l'exécuteur testamentaire.
25 mai—25—juin 1 8 15 22 28

VENTES A L'ENCAN.

W. H. Fitzpatrick.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente en partage parmi les héritiers de propriétés dans le Septième District.

Catherine Oswald, veuve de Christian Schmidt, et als. vs Les Mineurs de Frédérick W. Schmidt.

No 79 163 du dossier de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B.

PAR W. H. FITZPATRICK, Encanteur—Bureau 824 rue Commune—MARDI, le 3 juillet 1906 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu conformément à un jugement de l'Hon. Fred. D King, juge de la Cour Civile de District, Division B, daté et signé en cour ouverte le 29 mai 1906, pour le compte de l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° et 2° Deux certains lots de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième [7] district de cette ville, autrefois Carrollton, désignés par les Nos 8 V sur l'ancien plan du septième [7] district de la ville de la Nouvelle Orléans, bornés par les avenues Carrollton et St Charles, les rues Dublin et Hampson. Lesdits lots sont désignés par les Nos dix [10] et vingt deux [22] sur un plan de dépôt en l'étude de S. Magner, notaire, comme le No cent dix huit [118] et mesurant comme suit, à savoir: le lot No dix [10] mesurant trente (30') pieds de face à la rue Hampson sur une profondeur de cent trente sept pieds cinq pouces et six lignes [137' 5" 6'''] entre lignes parallèles. Le lot No vingt deux [22] mesurant trente [30] pieds de face sur l'avenue St Charles par cent trente sept pieds cinq pouces et cinq lignes [137' 5" 5'''] de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations sur le lot No 10 consistent en un cottage simple connu comme 8116 rue Hampson, contenant environ 4 chambres. Il n'y a pas d'améliorations sur le lot No 22.

3° et 4° Deux lots de terre ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, etc., situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle Orléans, Lne., autrefois Carrollton, dans l'ilet désigné par les Nos trois et trente cinq, sur le vieux plan de Carrollton, maintenant désigné par le No soixante trois (63) sur le nouveau plan de la ville de la Nouvelle Orléans, Lne., dans le septième district, borné par l'avenue St Charles, les rues Pearl, Hillary et Adams; lesdits lots étant désignés par les numéros dix (10) et onze (11). Le lot No dix mesurant trente (30') pieds de face à la rue Hillary sur cent trente sept (137') pieds six (6") pouces de profondeur; et le lot No onze mesurant trente (30') pieds de face à la rue Adams sur cent trente sept (137') pieds six (6") pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations sur le lot No 10 consistent en un cottage en bois connu comme No 520 rue Hillary contenant 2 chambres.

5° et 6° Deux certains lots de terre et toutes les améliorations qui s'y trouvent, etc., situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle Orléans, autrefois Carrollton, dans l'ilet désigné comme No 10 H sur le vieux plan de Carrollton, maintenant désigné par l'ilet No 1-0 du nouveau plan du septième district de la Nouvelle Orléans, lesdits lots étant bornés par les rues Madison [maintenant Dante], Burthe, Cambronne et Troisième [maintenant Elm]; lesdits lots sont désignés par les numéros un et deux, sur un plan fait par C. H. Hedin, Ingénieur, le 13me jour de février 1850 et déposé en l'étude de Ducatel, ancien notaire, sur un No de plans No 18, étant No 4 desdits plans, et mesurant chacun en mesure américaine, trente (30) pieds de face à la rue Madison (maintenant Dante) sur cent vingt pieds (120') de profondeur entre lignes parallèles, le lot numéro un formant l'encoignure des rues Burthe et Madison (maintenant Dante).

Les améliorations sur le lot No 1 consistant en un magasin d'épiceries, connu comme No 902 rue Dante, contenant grocerie et 2 chambres. Les améliorations sur le lot No 2, consistant d'un cottage simple en bois, connu comme No 906 rue Dante, contenant 3 chambres.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, et la balance en un et deux ans avec intérêt au taux de sept pour cent par an de la date de l'acte ou des actes de vente jusqu'au paiement final et garanti par hypothèque et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, et toutes les autres clauses de sécurité incluant cinq pour cent honoraires d'avocat. L'acquéreur devant payer au-dessus et en plus du prix de la vente toutes les taxes sur ladite propriété pour l'année 1906 et aussi les frais de l'acte de vente, et devant déposer dix pour cent du prix de la vente avec l'encanteur au moment de l'adjudication, le tout comme la loi l'ordonne dans tel cas, l'acte de vente devant être passé pardevant Robert P. Upton, notaire en cette ville.

Lyle Saxon et W. E. M. Whitney, avocats.
31 mai—31—juin 3 10 17 24—juil 1 3

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE

Trois magasins et résidences en briques à deux étages occupés comme pharmacie et magasin de merceries.

Nos 1012, 1014 et 1016 rue Annonciation, coin Poeyfarré.

Les lots traverse l'ilet à la rue Tchoupitoulas.

Succession de Albert Rosenmeier.

79,324—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER— C. A Tessier, encanteur — Bureau No 134 rue Carondelet—JEUDI, le 12 juillet 1906, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard juge de la susdite Cour, Division E, daté le 8 juin 1906, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le premier district de cette ville, dans l'ilet No 68 borné par les rues Annonciation, Delord, Poeyfarré et Tchoupitoulas, désignés comme lots 3 et 4 sur un plan annexé à un acte de vente par les héritiers de Louis Lesassier à Philippe Smith; lesdits lots sont contigus et mesurant comme suit, à savoir: Le lot 3 mesurant 28 pieds de face à la rue Annonciation, 28 pieds 3 pouces de face à la rue Tchoupitoulas par une profondeur de 61 pieds 1 pouce 5 lignes sur la ligne du lot No 4 et 98 pieds 6 pouces 2 lignes sur l'autre ligne de côté, et le lot No 4 mesurant 28 pieds de face à la rue Annonciation, 79 pieds 9 pouces de face à la rue Poeyfarré, 28 pieds 3 pouces de face à la rue Tchoupitoulas, 69 pieds 1 pouce 5 lignes sur la lignes du lot No 3. Les améliorations comprennent une bâtisse triple en briques à deux étages, occupée comme une pharmacie et 2 magasins de merceries et résidences.

Une occasion de spéculation ou pour s'assurer un placement payant.

Conditions — Comptant, et l'acquéreur devant payer les taxes de 1906, au-dessus et en plus du prix de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant William Bennudin, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Josiah Gross, avocat pour l'exécuteur.
10 juin—10 17 24—juil 1 8 12

AVIS AUX CREANCIERS

Wm C. Robinson vs The Lutheran Benevolent Society No 2.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 78,789—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette société et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Wm C. Robinson, receveur de cette société, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. —F. J. Dreyfous et A. D. Danziger, avocats. 12 juin —12 16 22

THE

MONONGAHELA RIVER

CONSOLIDATED

COAL & COKE CO.

PAUL SCHNEIDAU, Agent

CHARBON

GROS ET DETAIL.

Les Commandes des Familles Sollicitées.
La Fourniture de Charbon aux Navires une spécialité.
Remorquage à des Prix Modiques.
Chantiers—En Ville, sur la Levée, au pied de la rue Race Phone 983; à Alger, au Dry Dock. Phone 3[illegible];
Bureau en Ville.

Rue Carondelet 315,

PHONE 376.

1er oct—10m mer ven dim

VENTES A L'ENCAN.

E. Randolph Gurley.

ANNONCE JUDICIAIRE.

UNE OFFRE SANS EGALE DE Bâtisses Rémunératives de Propriétés du Premier District.

Le magasin à un étage, No 1333 rue Perdido, à l'encoignure de la rue Liberté. La résidence à deux étages, Nos 448-452 rue Liberté. Lot de bâtisse et résidence rue Clara, entre les rues Calliope et Euphrosine.

—AUSSI—

2 Actions du Stock Capital

—DE LA—

"Gulf States Land and Improvement Co."

In re. Succession de D. Negrotto, Jr.

No 78,039—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E.

PAR E. RANDOLPH GURLEY, Encanteur — Bureau 727 rue Commune—JEUDI, le 19 juillet 1906, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne, en vertu de et conformément à un ordre signé et daté le 13 juin 1906, par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Un certain lot de terre et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de cette ville de la Nouvelle Orléans, désigné comme le No 30 dans l'ilet 333, borné par les rues Liberté, Franklin, Gravier et Perdido, mesurant vingt sept (27) pieds de face à la rue Liberté sur cent vingt sept (127) pieds de profondeur.

2° Un certain lot de terre et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier district de la ville de la Nouvelle Orléans, désigné comme lot No 1, dans l'ilet No 333 borné par les rues Perdido, Liberté, Gravier et Franklin, et mesurant vingt deux (22) pieds, cinq (5) pouces de face à la rue Perdido par quatre vingt cinq (85) pieds, onze [11] pouces de profondeur sur une ligne de côté, et quatre vingt quatre pieds [84] onze [11] pouces de profondeur sur l'autre ligne de côté et formant l'encoignure des rues Perdido et Liberté.

3° Un certain lot de terre situé, se trouvant et étant dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Clara, Euphrosine, Magnolia et Calliope, étant désigné comme lot No 4 sur un plan de Louis H. Pilié, voyer de ville, daté le 31 mars 1858, et déposé en l'étude de E. Bouny, notaire en cette ville, pour référence. Ledit lot mesurant en mesure américaine vingt neuf (29) pieds de face à la rue Clara sur une profondeur de cent vingt six (126) pieds sept (7) pouces et deux (2) lignes, entre lignes parallèles; ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant.

4° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les dépendances de ceux, situé dans le Premier district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Clara, Euphrosine, Magnolia et Calliope, désigné comme le lot No 13, sur un plan dressé par L. H. Pilié, daté le 21 mars 1858 et déposé en l'étude de E. Bouny, un notaire en cette ville lequel dit lot de terre mesurant en mesure américaine, vingt neuf [29] pieds à la rue Clara par une profondeur de cent seize [116] pieds, sept [7] pouces et deux [2] lignes entre lignes parallèles.

5° Deux actions du fonds capital de la Gulf States Land and Improvement Co au nom du défunt comme évidence par certificat No 114, daté le 14 septembre 1905 il sera vendu pour du comptant.

Conditions—Pour les actions de la Gulf States Land and Improvement Co. comptant avant le transfert; pour les propriétés foncières, un tiers ou plus comptant, la balance en un et deux ans devant être représenté par billets à recevoir faits et signés par les acquéreurs respectifs à leur propre ordre et par eux endossés datés à la date du passage de l'acte de vente avec intérêt au taux de sept (7) pour cent par an de la date desdits billets, garantis par lien de vendeur et privilèges et toutes les clauses usuelles et coutumières, hypothèque et de sécurité. Les acquéreurs devant avoir droit aux loyers desdits propriétés seulement de la date du passage de l'acte de vente et devant assumer les taxes de 1906. Les actes de vente pardevant Andrew H. Wilson, notaire, aux frais des acquéreurs, et un dépôt de 10 pour cent exigé au moment de l'adjudication.

E. RANDOLPH GURLEY,
Encanteur.
J. Zach. Spearing, avocat.
17 juin—17 24—juil 1 8 15 18 19

Auguste Huard.

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de Mlle Camille Genois

No 79,156—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B.

Vente d'effets mobiliers et d'argenterie.

MOI AUGUSTE HUARD, exécuteur testamentaire de la défunte Mlle Camille Genois conformément à un ordre de l'Hon. Frédérick D. King juge de la Division B de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 14 juin 1906 et rendu dans la susdite affaire.

IL sera vendu à l'enchère publique, JEUDI, le 28 juin 1906, à 11 heures a. m., sur les lieux, No 1508 avenue de l'Esplanade, entre les rues Robertson et Claiborne, en cette ville, pour le compte de ladite succession, les meubles de maison et effets mobiliers et argenterie contenu dans ladite résidence, tel qu'il est complètement détaillé dans l'inventaire enregistré dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant.
AUG. HUARD,
Encanteur indépendant.
17 juin —17 24 28

Carrère & Keeney.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Mme Bridget Ansberry, veuve de Peter Griffin.

No 79,206—Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans—Division E.

PAR CARRERE & KEENEY, Encanteurs, Bureau 806 rue Perdido, Ernest A. Carrère, Encanteur—MARDI, le 3 juillet 1906 à 11 heures a. m., à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, dans le premier district de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre issu, daté et signé le 29 mai 1906 par l'Honorable George H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je vendrai la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant, situé dans le premier district de cette ville, désigné par le No onze, dans l'ilet No 430, borné par les rues Poydras, Perdido, Claiborne et Clara, ledit lot mesurant trente et un pieds, trois pouces de face à la rue Claiborne, trente et un pieds, sept pouces et une demi ligne de largeur dans le fond, cent sept pieds, six pouces de profondeur sur la ligne contigue au lot No 12 et quatrevingt dix pieds, pieds, six lignes de profondeur du côté de la ligne opposée, mesure américaine.

Termes et conditions — Un tiers ou plus comptant et la balance s'il y en a en un crédit de un, deux ou trois ans, à l'option de l'acquéreur, ladite portion de crédit devant être démontrée par billets à l'ordre de et endossés par l'acquéreur, portant 7 pour cent d'intérêt par an de la date de la vente jusqu'au paiement et garantis par toutes les clauses usuelles, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès et la propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police transférée au porteur des billets, l'acquéreur devant assumer les taxes de 1906, au dessus et en plus du prix de son achat et payer pour l'acte de vente pardevant Joseph Sinai, notaire. Un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication pour lier la vente.

CARRERE & KEENEY,
Encanteurs.
3 juin—3 10 17 24—juil 1 2 3

Succession de Mlle Caroline Graff.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 79,283—Division B - Attendu que Mme veuve Sophie Toifel a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mlle Caroline Graff, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL. Greffier — G. J. Untereiner, avocat. 14 juin—14 18 23

VENTES A L'ENCAN.

J. Paul Hecker.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Deux Etendues de Terre DANS La Paroisse St Tammany, près de Covington, Lne.

Mme Henriette Auguste Lochte, Henry F Lochte et Emile W. Lochte, les exécuteurs dans la succession de Henry Lochte vs Julius L. Beer et als.

No 79,187—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans — Division E.

PAR J. PAUL HECKER, Encanteur—Bureau No 405 rue Baronne - JEUDI 28 juin 1906, à midi, à la Bourse d'Encan de la Nouvelle-Orléans, 311 rue Baronne, en vertu d'un jugement rendu en cour ouverte le 15 mai 1906, et signé le 21 mai 1906 par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, il sera vendu à l'enchère publique, les propriétés ci-après décrites, à savoir:

1° Toute cette certaine étendue ou parcelle de terre située dans la paroisse St Tammany, Etat de la Louisiane, et plus complètement décrite comme suit (les lignes courant comme suit): commençant au piquet No 1, à l'encoignure N. E. de la section 38, Tp. 6 S. de R 11 Est, sur la ligne de la borne ouest de la section 45 marqué pour témoin un arbre et 8". chaîne d'eau sur le côté est de la branche, sud 64 degrés O. 88 mailles, de là sud 54 degrés 30' O. 12 chaînes et 11 mailles au piquet No 2, arbre témoin de 24" cyprès sud 45 degrés E. 53 mailles, de là sud 35 degrés 30' E. 39 chaînes et 78 mailles au piquet No 3, sur la borne du nord de la Terre de Levi en barrière en fil de fer, arbre témoin et 18" pin nord 40 degrés O, 42 mailles, de là au long d'une barrière en fil de fer nord 81 degrés E. 12 chaînes et 29 mailles au piquet No 4, près du coin N. E. de la barrière sur le côté ouest du chemin de fer Greenlaw [ceci est un piquet de chemin de fer No 56], de là au long du côté ouest du chemin de fer nord 28 degrés [vingt huit degrés] O. 2 chaînes et 39 mailles au piquet No 5, du côté O. et 20 pieds du centre du chemin de fer Greenlaw et sur la borne du sud de la section 45, de là sud, 54 degrés 30' O. 2 chaînes au piquet No 6, étant l'ancien coin sud ouest de la section 45, arbre témoin 24" pin, nord 4 degrés O 47 mailles, de là au long à ligne de borne ouest de ladite section 45, 18 chaînes et 70 mailles à la place du commencement, ladite étendue de terre contenant 50 (cinquante) acres plus ou moins, et est située dans la portion nord d'une réclamation privée, section 38 T 6 S de R 11 Est, d'après un arpentage fait par J. M Yates, voyer de la paroisse le 9 novembre 1904.

Acquise par Henry Lochte, Julius L. Beer, Joseph McCloskey, David Sivewright et George E. Guedry de Mlle Serena S. et Mlle Susan B. Jones, par acte daté le 14 novembre 1904, pardevant John J. Ward, notaire en la paroisse d'Orléans, enregistré dans la paroisse de St Tammany, dans le livre des Transferts 40, page 56, etc.

2° Toute cette certaine étendue ou parcelle de terre, située dans la paroisse St Tammany, Etat de la Louisiane, étant la portion nord de la réclamation privée section 38, comté six du range onze Est Greensburg, district de la Louisiane, et étant environ à un mil au nord du village de Covington, dans ladite paroisse et Etat. Les lignes courant comme suit: commençant au piquet arbre témoin à 2[illegible]" cyprès sud 45 degrés E. 53 mailles sur la ligne de borne du nord de ladite section 38. Ce piquet de commencement est de 12 chaînes et 11 mailles sud, 54 degrés 30' ouest du coin nord est de la dite section 38, delà sud 54 degrés 30' ouest 12 chaînes et 2 mailles à un piquet ("A") en barrière en fil de fer en ligne de borne sud de la place Scullan (aucun arbres près) delà sud 35 degrés 30 est 28 chaînes, et 14 mailles au piquet ("B") sur la borne du nord de la terre de Smith, delà nord 78 degrés E. une chaîne et 24 mailles au piquet ("C") coin Smith N. E. arbre témoin et 18" pin nord, 63 degrés 30 ouest 9 mailles, delà sud, 25° E. 16 chaînes et 60 mailles de la borne Est de Smith au piquet ("D") dans le coin nord ouest de la barrière de l'Arrage; Levy, de là nord 51 degrés E. 12 chaînes et 90 mailles, au piquet ("E") en la ligne de borne du nord de la terre de Levy en barrière en fil de fer arbre témoin et 18 pins nord 40 degrés O 42 mailles, delà N 35 degrés 30' ouest 39 chaînes et 73 mailles au long de la borne ouest des 50 acres déjà acheté par les vendeurs de ces vendeurs à la place du commencement; ladite étendue de terre contenant cinquante acres plus ou moins, le tout d'après un plan d'arpentage fait par J. M. Yates, voyer de la paroisse, le 9 novembre 1904.

Acquise par Henry Lochte, Julius Beer, Joseph McCloskey, David Sivewright et George E. Guidry de Mlle Serena S et Mlle Susan B. Jones, par acte daté et reconnu le 15 avril 1905, pardevant Joseph B. Lancaster, notaire dans la paroisse de St Tammany, et enregistré dans le livre des transferts 40, page 493.

Ladite propriété est sujette à une dédication de partie pour les rues décrit sur le plan annexé à la pétition du demandeur comme partie et marqué exhibition A.

Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant, et la balance s'il y en a en un crédit de un an ou deux ans à l'option des acquéreurs la portion de crédit de ladite vente devant être démontrée par des billets des acquéreurs à leur propre ordre et par eux endossés portant 7 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue. Les actes de vente devant contenir les clauses de "non aliénation" et vente sans estimation, et toutes les clauses usuelles de sécurité 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, et les acquéreurs devant payer au-dessus et en plus du montant de leur enchère, toutes les taxes sur ladite propriété pour l'année 1906, et de déposer dix pour cent du prix au moment de l'adjudication. Les actes de vente devant être pardevant Frederick Deibel, notaire en cette ville aux frais des acquéreurs, l'encanteur devant signer les actes de vente.

(Signé) E. N. WHITTEMORE, avocat.
27 mai—27—juin 3 10 17 24 28

CHARTE DE LA CENTRAL TRUST AND SAVINGS BANK.

ETATS-UNIS D'AMERIQUE,
Etat de la Louisiane,
Paroisse d'Orléans,
Ville de la Nouvelle-Orléans.

QU'IL SOIT CONNU que ce jour, le vingtième du mois de novembre, en l'année mil neuf cent cinq, pardevant moi, Alexis Brian, notaire dûment commissionné et qualifié en et pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, et en la présence des témoins ci après nommés et désignés personnellement sont venues et ont comparu, les diverses personnes dont les noms sont ci-après mentionnés et ici souscrits lesquelles personnes ont déclaré que, se prévalant des lois de l'Etat de la Louisiane dans de tels cas, elles ont convenu de faire par ces conventions, et se sont engagées de même, que toutes autres personnes qui pourront devenir leurs associées de former une corporation de banque avec les pouvoirs d'une banque d'épargnes et de dépôts sûrs et de confiance, sans le pouvoir d'émettre des billets et en vertu des articles et stipulations suivantes, à savoir:

ARTICLE I.

Le nom et titre de cette corporation sera la "CENTRAL TRUST AND SAVINGS BANK", et sous ce dit nom d'incorporation, elle aura et jouira du privilège de succession pendant une période de cinquante (50) ans à partir de la date ci-dessus.

ARTICLE II.

Cette Association aura et possèdera tous les pouvoirs accordés aux associations de banques d'épargnes, de dépôts sûrs et de confiance en vertu des dispositions de la loi No 166, approuvée le 15 mars 1855, intitulée: Loi pour Etablir un Système Général de Banque Libre dans l'Etat de la Louisiane, telle qu'elle a été amendée et décrétée à nouveau par divers statuts subséquents de la Louisiane, et particulièrement par les dispositions de la loi No 150 des lois de 1888, approuvée le 12 juillet 1888; loi No 95 des lois de 1892, approuvée le 7 juillet 1892 et la loi No 45 des lois de 1902, approuvée le 21 juin 1902.

ARTICLE III.

Les affaires de cette corporation doivent être faites dans la Ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Etat de la Louisiane, où son domicile est par ceci établi.

ARTICLE IV.

Toutes citations ou autres procédures légales devront être servies au Président de ladite corporation, ou dans le cas de son absence au Vice-Président, lequel agit comme Président; ou en l'absence des deux au Caissier de ladite corporation.

ARTICLE V.

Le fonds capital de cette corporation de banque est par ceci fixé à Un Million de Dollars ($1,000,000), divisé en dix mille (10,000) actions de la valeur au pair de cent dollars ($100) chacune.

Ledit stock sera représenté par des certificats de stock, signés par le Président et le Caissier, et en l'absence du Président par n'importe lequel des Vices Présidents; et seront transférables sur les livres de la Compagnie seulement sur la remise ou la preuve de la perte ou destruction des certificats émis, et aucun actionnaire n'aura le droit de voter sur aucune actions à lui transférées dans les vingt jours précédent aucune élection.

ARTICLE VI.

Tout le fonds capital de l'Association sera payé comptant quand il aura été souscrit; et quand il sera payé, cette corporation commencera ses affaires.

ARTICLE VII.

Les affaires de cette corporation seront conduites par un Conseil de Directeurs de trente-cinq personnes, et les vingt-six (26) personnes suivantes sont par ceci nommées comme le premier Conseil de Directeurs, avec le droit de nommer les autres neuf (9) qui tous resteront en fonctions jusqu'au troisième lundi de janvier 1907, à savoir: Simon Weis, Frank B. Williams, Charles Godchaux, Maurice Stern, George A. Hero, Pearl Wight, Sol Wexler, Joseph Levy, Edwin C. Foster, Otho Elmer, James B. Sinnott, Sigmund Odenheimer, Adam Lorch, Thomas J. Byrnes, John Fitzpatrick, George Q. Whitney, John E. Bouden, Jr, Samuel Blum, Ferdinand Gumbel, Charles DeLerno, Michael A. Sporl, Julian M. Swoop, Lawrence Fabacher, Charles A. Tessier, Patrick J. Maguire et A. Palermo.

Un directeur peut déléguer par écrit à n'importe quel actionnaire qui n'est pas un directeur par élection directe ou par autorité revêtu comme tel sous cette clause, plein pouvoir et autorité d'agir comme tel directeur en son lieu et place, pendant son absence temporaire du domicile de la Compagnie.

ARTICLE VIII.

Les noms, endroits de résidence des actionnaires souscripteurs, et le nombre d'actions tenues par eux respectivement, sont comme suit.

Nom—	Résidence,	Actions.
Simon Weis,	1237 avenue Jackson..	1,000
Pour le compte des actionnaires de la Central Investment and Mortgage Company,	117 Camp	5,500
Frank B. Williams,	Patterson, Lne	100
Charles Godchaux,	avenue St Charles, coin Arabella	100
Maurice Stern,	5115 Ave St Charles..	100
Geo. A. Hero,	713 Ave Esplanade	25
Pearl Wight,	2504 rue Prytanée	100
Harry O. Penick,	7004 Ave St Charles	50
Sol Wexler,	1737 Ave Napoléon	100
Joseph Levy,	1504 rue Carondelet	25
Edwin C. Foster,	1401 ave Napoléon	20
Otho Elmer	1454 ave Louisiane	50
James B. Sinnott	1137 rue Sixième	50
Sigmund Odenheimer,	1957 rue Valmont	50
Adam Lorch,	333 ave Henry Clay	20
Thomas J. Byrnes,	2301 rue Annonciation	20
John Fitzpatrick,	2024 rue Canal	50
George Q. Whitney,	2233 ave St-Charles	100
John E. Bouden Jr.,	1334 rue State	100
Charles De Lerno,	1122 rue Troisième	25
Michael A. Sporl,	720 Clouet	15
Charles A. Tessier,	1546 ave Peters	25
Patrick J. Maguire,	1617 rue Quatrième	25
Jonas H. Levy,	1847 rue Carondelet	25
Charles Godchaux et Sol Wexler, administrateurs	N le Orléans	2 325

ARTICLE IX.

Le Conseil de Directeurs sera élu annuellement le troisième lundi de chaque année excepté le premier Conseil de Direction nommé par cette charte. Toutes les élections se feront par vote au scrutin, au bureau de l'Association, sous la surveillance de trois commissaires devant être nommés par le Conseil de Directeurs, avis de telles élections sera donné par publication, pas plus de quatorze ni moins de dix jours avant l'élection, dans un ou plusieurs journaux publiés dans la ville de la Nouvelle Orléans. Chaque actionnaire aura droit à un vote par action du stock inscrit en son nom sur les livres de l'Association depuis vingt jours au moins avant l'élection, devant être déposé en personne ou par procuration écrite, et l'élection sera décidée par une majorité des votes.

Toute vacance parmi les Directeurs causée par décès, démission ou autre chose sera remplie par élection pour la balance du terme du Conseil par le reste des Directeurs. La corporation ne sera pas dissoute par défaut d'élection des Directeurs à la date spécifiée mais les Directeurs alors en fonctions resteront en place jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus et qu'ils aient qualité, et ils feront tenir une nouvelle élection le plus tôt possible après un avis à cet égard aura été publié comme il est précédemment.

Sept Directeurs constitueront un quorum pour la transaction de n'importe quelle affaire. Le Conseil des Directeurs, à l'exception du premier Conseil, nommé par cette charte élira à la première réunion suivant son élection, de son propre nombre, par vote au scrutin, un président et au moins trois vice présidents. Jusqu'au troisième lundi de janvier 1907, les messieurs dont les noms suivent seront les officiers de la corporation Simon Weis, Président, et Pearl Wight, Charles Godchaux et Frank B. Williams, Vice Présidents. Ledit Conseil de Directeurs peut nommer de temps à autre tels comités, officiers, caissiers, commis, agents et autres employés qu'il croira nécessaires pour les intérêts et affaires de ladite corporation, et qui resteront en fonctions au gré du Conseil. Ledit conseil peut faire et établir aussi bien que changer et amender n'importe laquelle et toutes les lois particulières, règles et règlements nécessaires et propres à la direction et l'administration des intérêts et affaires de ladite corporation. Tous les pouvoirs incorporés de ladite corporation sont par ceci investis à audit Conseil de Directeurs pour être exercés par ledit Conseil ou par tels comités ou officiers qu'il pourrait nommer excepté les pouvoirs spécialement réservés aux actionnaires par la loi et par cette charte. Le Caissier devant être nommé par le Conseil sera le gardien du sceau de la corporation, sous telles restrictions que pourra déterminer le Conseil, le sceau représentant une couronne de tiges de cannes à sucre entourant une balle de coton et les mots, "Central Trust & Savings Bank of New Orleans, La."

ARTICLE X.

Dans quelque temps que cette corporation pourra être dissoute soit par limitation ou pour quelque autre raison ses affaires seront liquidées par trois actionnaires devant être désignés à une réunion générale qui sera convoquée par publication pendant trente jours dans un journal publié dans la ville de la Nouvelle-Orléans et l'élection sera déterminée par une majorité du stock votant. Lesdits commissaires resteront en fonctions jusqu'à ce que les affaires de ladite corporation aient été complètement liquidées. En cas de mort de un ou plus desdits commissaires la vacance sera remplie par les commissaires qu'il y aura parmi les actionnaires.

ARTICLE XI.

Cette charte peut être modifiée, altérée ou changée, et ladite corporation peut être dissoute avec l'assentiment des deux tiers du montant du fonds capital, à une réunion générale des actionnaires convoquée à cet effet, après qu'avis en aura été donné dans un ou plusieurs journaux publiés dans la ville de la Nouvelle-Orléans pendant trente jours avant ladite réunion et par avis écrit à chaque actionnaire et à lui expédié par la poste à sa dernière adresse postale connue.

Le fonds capital ou les actions de cette corporation peuvent être augmentés ou réduits conformément avec les lois de l'Etat de la Louisiane au sujet de l'augmentation, la réduction, la modification les changements ou l'addition au fonds capital ou l'augmentation des actions de semblables corporations.

Ceci fait et passé en mon bureau dans la ville de la Nouvelle Orléans, au jour et à la date ci-dessus indiqués, en présence de MM. Wm Rednour et Hugh Tracey, témoins compétents, qui ont à ceci apposé leurs signatures avec lesdites personnes présentes et moi, notaire, après lecture du tout.

(Signatures originales).
SIMON WEIS.
Pour les actionnaires de la Central Investment and Mtge. Co., Maurice Stern, Prest.
F. B. WILLIAMS,
CHARLES GODCHAUX,
MAURICE STERN,
GEO. A. HERO,
PEARL WIGHT,
H. O. PENICK,
SOL WEXLER,
JOS. LEVY,
E. C. FOSTER,
OTHO ELMER,
J. B. SINNOTT,
S. ODENHEIMER,
ADAM LORCH,
T. J. BYRNES,
JOHN FITZPATRICK,
GEORGE Q. WHITNEY,
J. E. BOUDEN, Jr,
SAM BLUM,
FERDINAND GUMBEL,
JULIAN M. SWOOP,
MICHAEL A. SPORL,
C. A. TESSIER,
CHAS DELERNO,
LAWRENCE FABACHER,
Par Gus Oertling:
GUS OERTLING,
JONAS H. LEVY,
CHAS GODCHAUX, } Administrateurs.
SOL WEXLER,
Témoins:
WM REDNOUR,
H. TALCEY.
ALEXIS BRIAN,
Notaire.

Je, le soussigné Député Enregistreur des Hypothèques certifie par ceci que l'acte précité d'incorporation de la "Central Trust and Savings Bank" a été ce jour dûment enregistré au Bureau des Hypothèques de la Paroisse d'Orléans dans le livre No 842, à la page —.
Nouvelle-Orléans, 20 novembre 1905.
(Signé) EMILE LEONARD
(Sceau) Député Enregistreur.

Je certifie par ceci, l'acte ci-dessus une copie fidèle et correcte de l'acte original d'incorporation de la "Central Trust and Savings Bank," et du certificat du député enregistreur qui y est attaché, le tout étant enregistré dans mon bureau.
ALEXIS BRIAN, Notaire.
Nouvelle Orléans 20 novembre 1905.